

Ce Journal para tous les jours except le jeudi. Le prix de l'abon-mement est de 16 ft.

pour trois mois , 31 fr. pour six mois , et 60 fr. pour l'année. Affranchissemens

pour l'étranger 2 fr. par trimestre.

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI,

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LYON, 10 juin 1827. DU BUDGET DE 1828.

La discussion du budget de 1828 nous a suggéré une remarque qui n'est peut-être pas sans importance. La voici : tout le monde croit, d'après la déclaration des ministres, que les crédits alloués pour 1828 n'excèdent pas ceux du budget de 1827. On sait en effet que le ministère avait d'abord demandé pour 1828 des crédits dépassant de 23 millions ceux de l'année précédente ; mais qu'ensuite, à la vue du déficit qui s'est manisesté dans les recettes, il a réduit sa demande de tout cet excédant, substituant un projet nouveau à celui qui avait déjà subi l'examen de la commission. Mais qu'est-il arrivé? Comme dans la mise aux voix des articles, il n'a été fait aucune mention du badget de 1827, et que dans le vote général on ne rappelle pas la somme totale, il en est résulté qu'on ne connaît pas l'élévation réelle des allocations faites pour 1828, et qu'ainsi la nation ne peut savoir au juste combien elle a à payer, ni comparer ses charges actuelles avec ses charges pré-

C'est le budget des assaires ecclésiastiques qui le premier nous a inspiré cette réslexion, et nous avons calculé qu'il dépasserait en 1828 de 500,000 francs celui de 1827. Mais nous n'avons pas tardé à reconnaître que la même chose existe dans les autres départemens, comme le montre la comparaison des budgets des

Ministère de la marine, 1827, 57,000,000 fr. Crédit demandé d'abord pour 1828, 60,000,000.

Crédit adopté sur la proposition de la commission, après la re-connaissance du déficit, 57,000,000. Somme égale à celle vetée pour 1827.

Mais M. de Villèle nous ayant avertis que ce ministère était souvent dans la nécessité de demander des crédits supplémentaires, parce que des événemens imprévus nécessitaient parfois des dépenses extraordinaires, il nous est assez facile de prévoir qu'à la session prochaine M. de Chabrol viendra réclamer un supplément de crédit, puisque huit jours après le vote du budget. le Moniteur nous apprend que des événemens imprévus huit jeurs plus tôt, nous forcent d'armer une escadre à Toulon, pour châtier l'insolence du dey d'Alger. Goire à l'activité de nos ministres l'honneur à leur prévoyance ! Il y a huit jours. le dey d'Alger était certainement allié fidèle autant qu'honorable, puisque rien ne faisait songer à la nécessité d'une expédition qui doit accroître ne laisait songer à la nécessité d'une expédition qui doit accroître encore les charges du pays. Sans cela, le ministère qui nous promet d'éviter autant que possible les supplémens de crédit, n'aurait pas manqué de porter au budget cette nouvelle dépense, et se serait hâté de livrer à la discussion des mandataires de la France, l'utilité, la nécessité de cette opération. Mais l'habile dey d'Alger leur a enlevé cette satisfaction, en ne rendant la rupture inévitable que le lendemain même du vote définitif du budget. De quelle brillante discussion nous a privés son adresse! Qu'il eût fait beau entendre M. D. Le redautable adversaire des nirates. fait beau enteudre M. D...., ce redoutable adversaire des pirates, tomer à la tribune nationale contre cette honteuse alliance entre le beau royaume de France et un ignoble repaire d'écumenrs de mer! Mais, patience, nous apprendrons l'année prochaine ce que Pense M. D.... des corsaires algériens, et de la suprenante actirité de nos ministres. Continuons notre examen.

Ministère de la guerre, 1827, 196,000,000 fr. Grédit demandé d'abord pour 1828 : 200,000,000 fr. Grédit adopté sur la proposition de la commission, 196,000,000.

Somme égale à celle votée pour 1827, Non compris, bien entendu, les crédits supplémentaires que Pontront nécessiter divers événemens imprévus, tels que les révoltes perpétuelles des carlistes en Espagne, les affaires de Portugal, celles de l'Orient, et enfin la formation d'un camp à St. Omne. St-Omer, préparé à grands frais, comme il faut bien le croire, Pour passer seulement des revues.

Ministère de l'intérieur, 1827, 91,501,400 fr. Crédit demandé d'abord pour 1828, 97,300,000 fr. Crédit adopté sur la proposition de la commission, 92,721,400 f.

Augmentation sur 1827, 1,420,000 fr.
Ce ministère, à ce que nous a assuré M. de Villèle, ne doit Point demander de crédits supplémentaires.

Ministère de la justice, 1827, 19,491,934 fr. Crédit demandé pour 1828, 19,641,934 fr. Crédit proposé par la commission, 19,611,756 fr.

Cette réduction de 30,200 fr., proposée par la commission sur le budget demandépour 1828, n'ayant pas été consentie par la cham-, l'augmentation sur le budget de 1827, s'élève à 150,000 fr.

Ministère des finances, 1827, 476,436,408 fr.
Grédit demandé pour 1828, 482.201,766 fr.
Crédit adopté sur la proposition de la commission, 481,348,368 f.
Augmentation sur 1827, 4,311,950 fr.
Récapitulation des augmentations sur 1827.

Affaires ecclésiastiques. 500,000 fr. Intérieur. 1,420,000 fr. Justice. 150,000 fr. Finances. 4,911,950 fr.

> Total 6,981,960 fr.

Nous sommes bien étonnés de voir la Gazette de Lyon se crier contre l'annonce que le fameux l'restaillon aurait été inhumé avec tous les honneurs funèbres : e le oublie les services que cet homme a rendus à la bonne cause en 1815 : c'est tout-à-fait de l'ingratitude. Qu'y aurait-il donc d'extraordinaire que les congréganistes fussent allés à sou enterrement ! L'opinion publique impute, il est vrai, à Trestaillon une centaine d'assasinats; mais c'est sans doute à tort, puisque le ministre de justice ne l'a pas poursuivi : et puis, s'il est mort en bon catholique, s'il est allé peupler le ciel, comme dit M. Gr.... de la Gazette, pourquoi lui refuserait-on des honneurs sor la terre? Ravaillac a bien été béatisié, les exécuteurs de la St-Barthélemi ont bien été glorisiés à Rome; Charles IX recut bien de Grégoire XIII une épée bénite pour cette exécution; et un jubilé fat bien ordonné afin que tous les peuples catholiques, dit Brantôme, participassent à la joie de leur chef pour cette copieuse émission d'un sang dépravé!

La Gazette n'y a pas réfléchi, elle reviendra de son erreur.

Quant au Journal du Gard, qui prétend que le caré du itéa, deux clers et une vingtaine d'habitans seulement assistant du la la régistre de l'Erret illes de l'erret ill

railles de Trestaillon, il est évident que tout journal de la prifecture qu'il soit, il n'en est pas moins libéral.

Depuis quelques jours les nouvelles les plus étranges nous arrivent de Paris. On se rappelle que nous avons déjà parlé, d'après notre correspondance, de l'intention où l'on suppose que le gouvernement serait d'apporter de si grands changemens à nos institutions, qu'ils équivaudraient à un retrait de la charte. Nous avons répété ces on dit de la capitale avec la plus grande circonspection, et en ajoutant qu'ils étaient loin de mériter notre crovance. Aujourd'hui, les mêmes bruits se reproduisent et sèment une inquiétude toujours croissante.

Voici ce qu'on lit dans le Courrier français :
« On faisait courir aujourd'hui les bruits les plus étranges sur les propositions que l'on prétendait avoir été discutées hier au conseil des ministres. Nous ne répéterons pas ces propositions qui nous paraissent absurdes; pour qu'elles aient été répétées dans le public, il faut qu'on soit bien familiarisé avec l'idée que les ministres sont capables de tout entreprendre pour prolonger de quelques jours leur misérable domination. Il ne s'agirait de riea moins que d'établir à Paris le système de gouvernement de Constantinople, au moment où l'on discute un raité pour délivrer les Grecs de ce funeste régime. Des extravagances aussi monstrueuses ne nous paraissent pas mériter de discussion. Sous un autre ministère on regarderait comme un fou celui qui ajouterait foi à des bruits pareils; mais aujourd'hui c'est justement parce qu'un acte est absurde et funeste, qu'on est disposé par l'expérience du passé à ne point révoquer en doute sa possibilité; ainsi s'entretient l'inquiétude et le malaise. Le ministère ne nuit pas seulement à la France par le mal qu'il a fait, mais encore par celui qu'on le croit capable de faire. Nous partageons tout-à-fait l'incrédulité du Courrier français. Nous ne croirons jamais que sous le Roi qui a juré la charte, des ministres oscut lui proposer de la retirer. Cependant, nous de-

vous le dire, une crainte nous préoccupe. Sous le ministère ac-

tuel, nous regardons comme possible que la charte subisse encore une modification dans quelques-uns de ses articles. Les articles relatifs au renouvellement quinquennal n'ont ils pas été violés ! Pourquoi les ministres qui n'ont pas craint de porter ces atteintes aux parties les plus vitales de notre droit public, seraientils plus timorés, s'il leur convenait de changer, par exemple, l'organisation de la chambre des pairs! M. Dedilon, dans sa brochure, n'a-t-il pas dit qu'il n'y avait rien de plus simple que de se défaire de cette chambre incommode ?

Voilà l'infraction; voilà le coup-d'état que nous redoutons. Quant à la charte tout entière, les ministres se garderaient bien de Eunéantir; ils savent en tirer trop bon parti. Avec elle, on lève sans peine un milliard; sans elle, nous croyons qu'on n'en

viendrait pas à bout.

Que l'on rapproche de ces on dit et de ces conjectures un autre fait : l'Etoile n'a pas mis au nombre des mensonges de la journée cet article du Courrier. Il nous semble qu'il en valait cependant la peine.

On nous communique la lettre suivante de Merseille, datée

du 5 juin :

Des lettres d'Alger et de diverses villes d'Italie, confirment les dispositions hostiles du Dey envers la France. Ce n'est pas sans raison que notre commerce craint les corsaires algériens. Voici le

résumé des dernières lettres :

On assure que M. Deval, consul de S. M. T. C., est également consul de Sa Sainteté..... le Dev, a, dit-on, à se plaindre de ce dernier gouvernement, et a fait appeler M. Deval, qui s'est présenté en costume de consul français; le Dey l'a renvoyé en lui disant que c'était au consul de S. S. qu'il voulait parler; M. Deval se retira, et reparut décoré des insignes de consul de S. S. Le Dey s'est plaint alors de l'inexécution des engagemens pris par S. S.; engagemens qu'on prétend avoir été garantis par la France. M. Deval répondit à cette demande avec fermeté, ainsi qu'à celie qui lui avait été faite au sujet du sieur Bacry.... Le Dey parut choqué, et éclata en menaces, que M. Deval a fait connaître au gouvernement français; ce qui a sans doute provoqué la dépèche tělégraphique du 30 mai.

Les inquiétudes qu'éprouve le commerce de cette ville, sont fondées sur la certitude que depuis que que tems il se faisait dans le port d'Alger des armemens que l'on disait destinés contre les Toscans. Il pourrait bien se faire qu'ils changeassent de destination, et que malgré les croisières établies devant Alger et dans le détroit, ces corsaires nous fissent éprouver de grandes pertes; en attendant, la crainte a suffi pour entraver beaucoup d'opé-

Les armemens de vaisseaux et frégates de premier rang, continuent à Tonlon avec célérité; la levée des marins pour le service actif, des calfats et voiliers pour l'arsenal, se poursuit. On ignore le but de l'expédition qui sera approvisionnée, comme je Pai dit, pour un an.

Mous n'avons aucune nouvelle de Constantinople, ni d'Alexandrie: il n'y a plus en armement dans ce port, pour le compte du pacha d'Egypte, qu'une corvette de 20 canons, et sur le chantier qu'une seule frégate de 60 canons, dont les travaux sont sus-

pendus.

M. Tabareau, directeur de l'institution de Lamartinière, a fait aujourd'hui, devant un grand nombre d'auditeurs, la première leçon de son cours de mécanique. Cette science dont la démonstration est consée à un professeur qui en développe les principes avec autant de clarté et de facilité que de talent, intéresse au plus haut point tous les jeunes ouvriers ou manufacturiers qui désirent se faire un nom dans la pratique des arts industriels. Pour favo-riser les jeunes geus qui sont forcés de consacrer la semaine au travail, les leçons auront lieu seulement le dimanche, de 11 heures à midi.

- Une des victictimes de la catastrophe du 4 mars, M. Gaillard Malezieux, n'avait pu encore être retrouvée malgréles démarches de sa famille. On croit cependant avoir découvert ses dépouilles mortelles. On présume du moins qu'un cadavre aperçu dernièrement sur un îlot du Rhône, en face de Tournon, est celui de notre walheureux compatriote. Ce cadavre était horriblement mutilé et presque nu; on pense qu'il aurait été dépouillé, chose d'autant plus croyable, que M. Gaillard portait lors du fatal événement des bijoux très-précieux. Ce qui restait de ses vêtemens, une cravate et un bas de soie, portait les marques J. G. Au surplus, le signalement des restes défigurés du cadare se rapportait partaitement avec la conformation et l'âge de M. Gaillard.

- Hier, Mme Elisabeth Durieux, âgée de 114 ans, qui réside depuis quelque tems dans nos murs, a assisté au spectacle des Célestins. Sa présence, annoncée sur l'affiche, avait attiré une grande affluence. Mme Durieux à prix place aux premières loges; elle a para écouter avec beaucoup de plaisir. Entrautres pièces on jouait le Centenaire. Pendant ce vaudeville, elle a donné des marq es nombreuses de la satisfaction qu'il lui faisait éprouver. L'acteur St.-Albin qui joue le rôle du Centenaire et qui en saisit parfaitement les traits caractéristiques, est allé, dans son costume, après la pièce, complimenter celle qui laisse bien loin en arrière la fiction du vandevilliste. Mme Durieux se prêtant très-bien à ce badinage, a embrassé son compère, et le public a offert ses hom-mages à la vénérable dame par d'éclatans brayos.

Paris , 7 juin 1827.

La commission chargée par la chambre des pairs d'examiner le budget de 1828, a nommé pour son rapporteur M. le duc de Brissac.

- Toutes les pièces relatives à l'élection de M. Dupin aîné ayant été déposées à la questure de la chambre des députés le jeudi 31 mai dernier, nous pensons que M. le président les a renvoyées au bureau qui doit les examiner, et que le rapport en

sera fait à la première séance que tiendra la chambre.

On écrit de Brest qu'on remarque depuis quelques jours une grande activité à bord du vaisseau de ligne portugais le D. Jean VI, qui avait été envoyé en Europe pour y chercher l'infant D. Miguel, et l'emmener au Brésil. Ce bâtiment paraît se disposer à recevoir sous peu le frère de l'empereur, et à saire voile pour sio.

On dit généralement que M. Capo-d'Istria est allé demander

à Saint-Pétersbourg le consentement de l'empereur Nicolas à l'acceptation de la présidence de l'Assemblée nationale de la Grèce qui lui a été déférée, consentement qui serait la condition sine (Feuilles allemandes.) qua non de cette acceptation.

- On écrit de Trieste :

«Le capitaine d'un bâtiment arrivé en 17 jours de Mytilène, rapporte qu'il a rencontré le 15 mai, à la hauteur de Cérigo, 18 à 20 bâtimens de guerre grecs, et, le même jour, 29 vaisseaux de la flotte du capitan-pacha qui faisaient voile vers Modon. »

—On lira sans doute avec beaucoup d'intérêt la lettre suivante;

elle fera connaître où en étaient, lors des dernieres nouvelles reçues des Indes, les recherches entreprises pour déconvrir les

restes infortunés de l'expédition de La Peyrouse.

Rivière de Calcutta, 17 janvier 1827. Lorsqu'après trente années de recherches infructueuses, qui ont illustré les noms de d'Entrecasteaux, de Bougaiaville, Freycinet, de Duperray, etc., l'expédition de la corvette du Roi l'Astrolabe, sous le commandement de M. Dumont-Darville, poursuit encore en ce moment les travaux entrepris par ces homases distingués, et donne au monde de nouvelles preuves de l'intérêt qu'inspire la mémoire du comte de La Peyrouse, vous accueillerez sans doute avec interêt, pour vous-même et pour vos lecteurs, la nouvelle que je communique au ministère, d'une expédition faite pour reconnaître le lieu du naufrage de ce célèbre et infortuné navigateur.

D'après des notions que vient d'acquérir sur ce nausrage lo capitaine P. Dillon, la compagnie vient de lui conférer le commandement de son navire la Recherche, pour qu'il aille vérifier

lui-même la réalité des rapports qui lui ont été faits.

Tout porte à croire que ce voyage sera couronné de quelque succès; car, outre qu'on désigne positivement la place du nanfrage, on dit encore que plusieurs Français y ont survécu à leur exil et à leurs malheurs depuis la perte de la Boussole et de l'Astrolabe.

Le navire de la compagnie la Recherche, à bord duquel je suis embarqué pour recueiller des documens tant désirés en France, devra être en mer dans peu de jours. Il fera d'abord voile pour la terre de Van-Diémen; de là il se dirigera vers la Nouvelle-Zélande, dont un prince se trouve à bord; et ensin, vers les îles Malicolo, où nous espérons trouver les malheureux Français qui ont dû habiter ces îles apres le naufrage de La Peyrouse.

Eugene CHAIGNIEAU, à bord du navire la Recherche.

PROCÈS DE L'ABBÉ MONCHY.

Le tribunal correctionnel de Mantes s'est occuppé, dans son audience du 7 de ce mois, du procès occasionné par le fameux sermon de l'abbé Monchy. On se rappelle que cet ecclésiastique avait osé proférer ces paroles: Pas de salut pour le Roi ni pour la Formes de la little de la litt la France, si la charte n'est abolie, et que la clameur excitée par ce discours, détermina le ministère public à rendre plainle contre le prédicateur Vaici comment de la prédicateur Vaici comment de la prédicateur voice contre le prédicateur Vaici comment de la pour le contre le prédicateur. Voici comment le Courrier des Tribunaux rend compte des débats de cette affaire :

Des 9 heures du matin une foule immense s'était portée au palais de justice.

A 11 heures l'audience est ouverte, un grand silence s'étable.

M. l'abbé Monchy est introduit. Il est vêtu de l'habit ecclé siastique. M. le président lui fait placer une chaise en face du tribunal tribunal.

M. de Ronseray, procureur du Roi, rappelle les paroles pro-noncées par M. l'abbé de Monchy, et requiert qu'il soit procédé à l'interrogatoire du prévenu, et à l'audition des témoins. Ces derniers d'étant parties de l'audition des prévenu les derniers s'étant retirés, M. le président adresse au prévenu les questions suivantes :.

Le prévenu : François Michel Monchy, âgé de 32 ans, ecckentique no habitatique no M. le président : Quels sont vos noms ? siastique, né à Paris, demeurant ordinairement à Mantes, et actuellement au Mantes, et actuellement au

tuellement au grand séminaire de Versailles. M. le président : Avez-vous tenu le propos qu'on vous impute!
M. l'abbé Monches de la communication de la M. l'abbé Monchy: Il faut bien qu'il me soit échappé; qui

M. le président : Aviez-vous l'intention d'exciter quelques Monsieur.

M. l'abbé Monchy: Je ne prévoyais pas l'effet des paroles qui me sont échappées; et ce n'était que l'expression de la douleur

prosonde que m'avait inspirée les cris que j'ai entendu prosérer dans certains lieux contre les ecclésiastiques, et même contre les ministres.

M. le président: Avez-vous fait choix d'un défenseur?

M. l'abbé Monchy: Non, monsieur. M. le Président: Désirez-vous que je vous en nomme un d'of-

fice? M. l'abhé Monchy : Non, monsieur, je présenterai moi-même quelques observations.

On passe ensuite à l'audition des témoins.

M. Bidault, maire de Mantes, déclare avoir entendu les pro-pos imputés à M. l'abbé Monchy, et rend d'ailleurs le témoi-gnage le plus honorable à cet ecclésiastique: Je voudrais, ajoute le témoin, que tous les habitans de Mantes lui ressemblassent. (Pendant cette déposition, des larmes d'attendrissement s'échappent des yeux du prévenu.)

On entend ensuite M. le commissaire de police et plusieurs autres témoins dont les dépositions n'offrent aucune circonstance

nouvelle.

M. le procureur du Roi se lève, et se borne à ce peu de

mots:

«Le délit que nous vous avons signalé est constant; la preuve en résulte des témoignages que vous avez entendus, et de l'aveu même du prévenu; en conséquence, nous requérons qu'il soit fait à M. l'abbé Monchy, application de l'art. 201 du code pénal, et qu'il soit condamné aux dépens. »

M. le président au prévenu: Vous avez la parole pour présenter

votre justification.

M. l'abbé Monchy se lève, et d'une voix émue, il s'exprime en

ces termes:

« En paraissant au milieu de vous, Messieurs, je ne puis que déplorer la cause qui m'y amène, et dont je ne prévoyais pas les déplorer la cause qui my amene, et dont je ne prevoyais pas les conséquences; car, loin de vouloir exciter quelque trouble, j'aimerais mieux mille fois perdre la vie que d'y donner sujet. Mon intention n'est pas ici de me disculper sur une saute déjà trop grave par elle-même, quoique mon attachement au Roi et à son gouvernement soient d'ailleurs bien connus, seulement, je puis protester de la résolution sincère où je suis, de ne jamais donner occasion à des scandales qui me pénètrent de douleur, et que je suis prêt à réparer de quelque manière que ce soit. Si l'avent suis prêt à réparer de quelque manière que ce soit. Si l'aveu public de mes regrets ne suffit pas pour satisfaire la justice hu-maine, je remets mon sort entre vos mains. » Le tribunal se retire dans la chambre du conscil. Après une

heure de délibération, il a rendu son jugement qui, prenant en considération les circonstance atténuantes et notamment la rétractation à l'audience, condamne M. l'abbé Monchy à 100 fr. d'a-

mende.

- Le tribunal s'est immédiatement après occupé de l'affaire d'un nommé Allain, prévenu d'outrages envers un ministre de la religion de l'état, en criant à bas la colotte! lorsque M. le curé de Rosny passa près de lui. Cet homme, qui était dans un état complet d'ivresse lorsqu'il a tenu ce propos, répond à M. le président, qui lui demande s'il convient du fait, « M. le président, l'étais hors d'état... Il se peut bien que je les aie tenus tout de même.» Allain qui était arrêté depuis le 6 mai, a été condamné à huit jours de prison.

Le Moniteur contieut aujourd'hui un rapport fait au Roi par M. le garde-des-sceaux, sur l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1826, semblable à celai que le même ministre avait présenté sur le même sujet pour l'année 1825. Nous allons extraire de ce rapport les résultats qui nous ont paru avoir le plus d'importance.

1 sur 4195.......

3 Sur les 6588 accusés qui ont été jugés contradictoirement, 2,640 ont été acquittés, et 4,548 ont été condamnés, savoir:

		– a ten	ıs.	٠	•	•	٠	٠	٠	٠	•	٠	•	1,159
la reclusi	on, .		•	•	٠	•	•	•	•	•	•	•		1,228
au carcan.												_		5
tu bannisse	ement.													1
⊾ la dégiad	lation o	civique.		_			_	_	_	_	_			1
l l'empriso Infin 56 a	nnemen	nt avec	011	921	15 2	me	•nd∙	Α.						1 48-

Total. 4,348

Le département de la Haute-Loire est celui où il y a cu le plus d'acquittemens. Sur 100 accusés , 78 ont été acquittés , 15 condamnés à des peines infamantes , et 9 à des peines correctionnelles.

La cour d'assies de la Côte-d'Or est encore celle qui a prononcé le plus de condamnations infamantes , et où par consequent les débats ont apporté le moins de changemens aux accusations. Sur 100 accusés , 24 ont été acquittes, 64 condamnés à des peines infamantes , 12 à des peines correctionnelles. Mais le département de la Mayenne est celui où les acquittemens ont été le plus

l'ares. Sur 100 accusés, 13 seulement ont été acquittés, 35 ont été condamnés à des peines infamantes, et 52 à des peines correctionnelles.

Dans le ressort de la Cour royale d'Angers, dont ce département fait partie, le terme moyen a été : 22 acquittés, 48 condamnés à des peines infamantes, et 30 à des peines correctionnelles. C'est celui où la répression a été la plus forte, et il est à remarquer que c'est aussi celui où les procès criminels sont jugés avec le plus de célérité....

La répression est touions plus faible pour les crimes contre les personnes.

jugés avec le plus de célérité....

La répression est toujours plus faible pour les crimes contre les personnes que pour les crimes contre les propriétés. Le terme moyen des acquittemens, pour les premiers, est de 49 sur 100; il n'est que de 33 pour les autres....

Le nombre proportionnel des femmes traduites devant les Cours d'assises est de 18 sur 100; il est de 21 dans les tribunaux de police correctionnelle.

Depuis l'âge de discernement jusqu'à trente ans, le nombre des accusés va toujours croissant dans les deux sexes : il diminue sensiblement après cet âge. Aussi le nombre des accusés de moins de trente ans forme plus de la moitié

Aussi le nombre des accusés de moins de trente ans forme plus de la moitié (0,55) du nombre total.

» On remarque avec peine, dans les accusés de cette classe. 48 condamnés à mort, 115 aux travaux forcès à perpétuité, 606 aux travaux forcés à temps, 696 à la réclusion, et 904 à des peines correctionnelles....

» Sur 1139 individus condamnés aux travaux forcés à temps, 467 l'ont été au minimum; et 48 seulement au maximum....

» Sur 5,812 arrêts contradictoires ou par contumace rendus par les Cours d'assises, en 1826, 1151 ont été déférés à la Cour de cassation, qui a statué sur tous les pourvois, et 74 seulement ont été cassés en tout ou en partie. Il est même cinq Cours royales (Agen, Aix, Amiens, Caen et Dijon) dans le ressort desquelles aucum arrêt n'a été cassé.

» Neuf accusés sur cent ont été acquittés, parmi les forcats libérés: douze

desquelles aucun arrêt n'a été casse.

Neuf accusés sur cent ont été acquittés, parmi les forçats libérés; douze parmi les accusés qui avaient subi la peine de la réclusion, et dix-sept parmi ceux qui avaient explé une première faute par des peines correctionnelles.

Sur les cent cinquante condamnations à mort qui ont été prononcées en 1826, huit l'ont été contre des forçats libérés, treis contre des individus libérés de la réclusion, et sept contre des individus libérés de peines correctionnelles.

» Des cent soixante-deux forçats l'bérés qui ont été condamnés de nouveau, quatre-vingt-deux ent été retranchés pour toujours de la société par la peine capitale on par celle des travaux forcés à perpétuité; quatre-vingts ont été soumis à des peines temporaires, presque toujours d'une longue durée...
» Les tribunaux correctionnels ont rendu, en 1826, 108,390 jugemens. Ce nombre, comparé à celui de 1825, donne un excédant de 12,229; mais il faut en déduire les 5,969 jugemens du tribunal de la Seine, qui n'étaient pas compris dans le compte de 1826. » Des cent soixante-deux forçats libérés qui ont été condamnés de nouveau,

Capitaines de navires interdits de tout commandement. Total. 134,384

EXTERIEUR. ANGLETERRE.

Londres, 5 juin.

Le marché aux grains a été ce matin fort agité en conséquence de l'amendement du duc de Wellington. Le froment a augmenté de 3 s. par quarter, et la fleur de farine de 5 s. par sac. L'orge et les seves se sont aussi élevées de 2 à 3 s. par quarter. L'avoine a mouté d'un shilling.

L'amendement de S. G. est considéré comme fort impopulaire, et comme pouvant produire les plus fâcheuses conséquences ; car l'opinion générale parmi les négocians est que l'amendement entraînera la chute du bill; ce qui serait fort malheureux dans l'état actuei, le froment et l'orge étant fort rares.

On parle beaucoup aussi du résultat injuste que produirait l'amendement qui, ne s'appliquant qu'au blé en entrepôt, mettrait les entrepositaires dans une situation extrêmement embarassante.

Les ministres feront probablement un dernier effort dans la chambre des pairs pour faire retrancher l'amendement du duc de Wellington; dans le cas où ils n'y réussiraient pas, on ne voit pas comment la chambre des communes peut l'adopter; et dans le cas où elle le repousserait, la grande mesure, objet de la solli-citude de M. Canning et de ses amis, sera remise à une autre (Globe and Traveller.)

ITALIE.

Florence, 29 mai.

Nous avons des nouvelles du Congrès national de Damala jusqu'au 24 avril. On a déjà fait connaître plusieurs des résolutions prises par cette assemblée; en voici encore quelquesunes:

1°. L'institution d'une marine nationale, afin que les bâtimens dont se composera la flotte grecque n'appartiennent plus à des particuliers; 2º l'élection d'une commission de trois membres, qui, pendant cent jours, seront chargés de la direction de la république. Ce sont George Mauromichali pour le Péloponèse; Jean Marchi pour les îles, et Tanuli Naro pour la Romélie: 3º l'exclusion du clergé de tous les emplois politiques et adminis-tratifs; 4° la nomination de cinq membres adjoints à la com-mission chargée de la révision des lois; ce sont Zograffo, Tri-cupi, Poliroidi, Coletti et Glaranchi; 5° la reddition de compte de tors cerv qui inconfici ont administré les deviers de la de tous ceux qui jusqu'ici ont administré les deniers de la

AUTRICHE.

Vienne, 101 juin.

Voici la lettre écrite par lord Cochrane, après le premier conta bat du Pirée :

and the second second

A la commission de gouvernement de la Grèce.

« Aujourd'hui a été livré un combat glorieux pour les armes grecques. L'affaire a été engagée par les soldats de marine, qui étaient débarqués sur différens points de la côte de la péninsule (Munichya), et chassèrent devant eux les ennemis qui s'y trouvaient. Les tronpes de terre, qui ne voulaient rien céder en courage aux soldats de marine, se précipiterent également sur l'ennemi.

» Pendant que les Spezziotes et Hydriotes s'emparaient des positions de l'ennemi sur la péninsule, les troupes se portèrent en avant sur la côte opposée du Pirée, d'où les Turcs, à cette attaque imprévue du courage heroïque des Hellènes, s'enfuirent

comme un troupeau en désordre.

» De ce jour, date une nouvelle époque dans le système mi-litaire de la Grèce nouvelle. Si chacan se comporte aiusi demain, comme tous sans exception se sont comportés anjourd'hui, le siège de l'Acropolis sera levé, et la liberté de la Grèce assurée.

Mes vœux et mes désirs sont que les Grees puissent obtenir la liberté pour un tems plus long que celui pendant lequel ils ont souffert l'esclavage; et que leur gloire puisse égaler celle de leurs

» Au port de Pirée, 25 avril 1827.

COCHRANE. >

VARIÉTÉS.

M. GEOFFROY DE ST-HILAIRE A LYON;

Analyse d'une séance qu'il a accordée dans l'amphitéatre de l'Hôtel-Dieu.

Le séjour qu'a fait à Lyon M. Geoffroy de St-Hilaire, membre de l'académie des sciences, professeur au Muséum d'histoire naturelle, a été une source féconde d'instruction et une bonne fortune pour un grand nombre d'amateurs de la science ; recherché par eux, ce savant s'est prêté avec une honté que sa physiono-mie exprime, aux désirs qu'ils éprouvaient de l'entendre développer quelques-unes des idées philosophiques répandues dans ses divers ouvrages. Remontant sans cesse aux principes des choses, par une tendance qui semble lui être naturelle, M. Geoffroy St-Hilaire donne toujours beaucoup à penser, et la simplicité de son élocation ajoute un nouveau charme à ses conversations. C'est surtout lorsqu'il s'élève aux grands principes, qu'il dévoile sans efforts, qu'on aime à l'entendre; les détails des descriptions semblent au-dessous de lui ; il ne les emploie que pour démontrer les lois qui président à l'organisation des êtres; aussi faut-il que l'attention ne le quitte pas un instant, chacune de ses idées étant comme un anneau qui lie la chaîne de ses pensées. C'est ainsi que nous avons vu dans la conversation ce savant distingué.

Cédant aux nombreuses sollicitations des amis des sciences na-turelles, M. Geoffrov-St.-Hilaire a fait aujourd'hui une leçon dans l'amphitéâtre de l'Hôtel-Dieu, en présence d'un grand nombre de médecins et d'élèves. Il a pris pour sujet de sa leçon, le principe de connexion des os, considérés dans l'homme et les ani-

maux.

Il a émis cette vérité philosophique que chez l'homme, les mammfères, comme chez les oiseaux et les poissons, rien n'est changé dans la fixité des os, dans leur usage et dans leur con-nexité; tonjours îls existent dans un ordre respectivement nécessaire : seulement, leur développement et leur forme varient selon le but et les besoins des êtres auxquels ils appartiennent.

Pour démontrer cette loi des connexions des os, établie d'une manière invariable par la nature, on doit examiner l'usage des organes auxquels ils appartiennent : ainsi, les cavités qui contiennent les organes des sons ont deux ouvertures, une grande on-verture extérieure par laquelle l'organe établit des rapports avec les objets extérieurs, et une petite ouverture par laquelle ces rap-

ports sont transmis au censorium commune.

Cette observation ne suffisait point encore pour découvrir cette nécessité de connexion, non plus que l'étude comparée de la tête humaine dans son complet développement, dont le nombre des os est bien moindre que dans les animaux. Il a falla examiner les os dans les poissons plus spécialement, et les comparer aux pièces qui existent dans le fœtus; alors on a vu que le nombre et la fixité des partie du système osseux sont invariablement les mêmes; seulement dans l'homme les pièces osseuses s'unis-sent, tandis que dans les poissons elles restent séparées, mais les élémens sont toujours les mêmes, ils conservent les mêmes usages, la même fixité, les mêmes rapports de connexions. Il n'y a de différence que dans le développement et la forme, nécessités par la nature et les besoins de l'espèce.

L'homme, par exemple, qui semble créé pour penser, dont l'intelligence est supérieure, a un cerveau volumineux et le crâne fort grand; sa face est peu développée, elle est restée dans une sorte d'atrophie, comparée au volume de la tête. Dans les animaux, au contraire, le crâne est fort petit, la face très-voluini-

neuse est allongée.

Le professeur a pris pour exemple le crocodile, animal trèsvorace, qui offre au plus haut degré le développement de cette partie de la face qui se rapporte à l'organe du goût. Dans cet

(4)animal, l'os maxillaire se compose de quatre pièces comme dans le fœtus humain; elles s'unissent dans l'homme, mais elles con servent leurs rapports de connexité et leurs usages; ainsi il existe un partie adnasale, une partie adorbitaire, une partie adpala-tine, et une partie dans laquelle les dents sont implantées. Il n'existe de différence que dans le développement et la forme, l'organe du goût étant plus étendu dans l'animal vorace.

M. Geoffroy de St-Hilaire a étendu cette démonstration à l'os jugal, à l'os temporal, à l'os coronal, et aux antres os de la tête. Les mêmes usages existent pour toutes les espèces; seulement la force que devait avoir la mâchoire du crocodile rendait nécessaire un plus grand développement des éminences auxquelles les muscles s'attachent; le peu de volume du crâne devait rapprocher le rocher qui se confond avec celui da côté opposé, et qui renferme l'organe de l'ouïe.

Les animaux nocturnes se distinguent par une pièce dont les rudinens existent dans le fœtus humain, près du tambour; tou-tefois elle ne se développe que dans les animaux nocturnes; M. Geoffroy-St-Hilaire l'a démontré sur une tête de hérisson.

La même loi s'observe dans les poissons, où des portions os-seuses se développent davantage sur les côtés de la tête et en arrière, pour renfermer les branchies, organes volumineux destinés à respirer dans l'eau; par cette conformation, ces organes de la respiration se trouvent rapprochés de celui de l'odorat. Dans ces os des poissons que l'on croyait un dédale pour l'anatomiste, on retrouve les côtes, le sternum, et les autres os de la poitrine.

C'est là que s'est arrêté le professeur, fatigué par une séance qui

duré près de deux heures.

De nombreux applaudissemens ont terminé cette leçon, dans laquelle M. Geoffroy-de-St-Hilvire a développé lui-même l'une de ses grandes et belles idées philosophiques destinées à étendre encore une science qui a fait de si grands progres.

TROLLIET, D.-M.

VENTE JUDICIAIRE.

Le mardi, 12 du courant, neuf du matin, sur la place de la Feuillée de cette ville, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des membles et effets saisis au préjudice du sieur Pivot, lesquels consistent en gardarobe, tables, tabourrets, batterie de cuisine, cruches à bièrre, etc.

Simos jeune.

AVIS.

Les sieurs Thomas Gullev et Smitt, de Londres, ont l'honneur d'offrir au public une superbe collection de serpens vivans, onverte sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, à côté du café Français, tous les jours depuis ir heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, et composée ainsi qu'il suit :

1º Le serpent à sonnettes, le seul qui ait paru en France de-puis 25 ans; 2º le serpent d'Anaconda; 5º le Boa Constrictor;

4° le serpent brodé; 5° le serpent arlequin.

De plus, deux crocodilles du Nil; la tête d'un chef indien. On y voit aussi une géunte, haute de 6 pieds 6 ponces, âgée de dix-huit ans, native de la Frise orientale.

Prix des places: Premières, 15 sous; secondes, 10 sous; troisièmes, 5 sous.

On donne à manger aux serpens tout les jeudis à 5 heures.

AVIS AU PUBLIC.

Le sieur Chenebrard, informé que différentes personnes ont critiqué l'invention Le sieur Chenebrard, informé que différentes personnes ont critiqué l'invention des sommiers élastiques à ressort, en reimplacement des garde-pailles ordinaires, prévient le public que ce ne peut être que par jalousie que ces personnes se sont plues à en dire du mal; désirant confondre la malveillance, il ofte sarcte et garantie, pour cinq années, à tous cœx qui feront usage de ses sommiers, et ilse charge de les rétablir sans frais, s'ils se dérangent en quelque partie; il donnera aussi pour garantie l'adresse du grand nombre de personnes qui l'ont honoré de leur confiance depuis plusieurs années.

Il demeure toujours rue du Plat, n° 14, au 2^{me}.

Nota. Si quelques personnes à qui il a fourni de ses sommiers avaient quelques éclamations à lui faire, elles peuvent se présenter, il les satisfera saus frais.

SPECTACLES DU LUNDI 11 JUIN. GRAND-THÉATRE PROVISOIRE.

LES DEUX FRÈRES, comédie. Psyché, ballet.

Quatre Canaux, 1077 50

Gaisse hypothécaire 885

THÉATRE DES CÉLESTINS.

Paris et Bruxelles, vaudeville. L'Homme de la forêt noire, méledrame. La Fille du marin, vaudeville.



BOURSE DE PARIS du 8 juin 1827.

Rentes = 5 p. 100. jouiss. du 22 Actions de la banque 2045 mars 1827.—101 f. 15 20 c.

Rentes — 5 100. jouis du 22 déc. Rent de Naples, cert. Falc. 75 55 Obl. de Naples, comp. Rotschild 69 f. 45 c. 45 en liv. sterl. Rentes d'Esp. cert. franc. Emp. roval d'Esp. 1826, 57 1/4 Ann. à 4 p. 100. Ohl. de la v. de Paris. 1500

Emprunt d'Haiti. 670